

Paris, le 7 septembre 2021

COMMUNIQUÉ

Congrès mondial de la nature de l'UICN Journée des collectivités territoriales (jeudi 8 septembre 2021)

La ville de Marseille accueille jusqu'au 11 septembre prochain le Congrès mondial de la nature de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Ce rendez-vous constitue une étape clé pour **la conservation de la nature et le développement d'un nouveau cadre mondial pour la biodiversité**, en amont de la 15^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15) qui aura lieu du 11 au 24 octobre 2021 en Chine.

Ce nouveau cadre mondial pour l'après 2020 concerne également l'action des collectivités territoriales. L'enjeu est d'assurer une forte **reconnaissance du rôle des collectivités territoriales** en matière de préservation de la biodiversité et de l'adoption d'un plan d'action spécifique. Le Congrès de l'UICN constitue un **temps fort de l'expression et de l'engagement des élu.e.s locaux en faveur de la biodiversité**, dans un contexte marqué par la pandémie, ses conséquences, mais également ses premiers enseignements.

Ainsi, à l'initiative de l'AFCCRE, **le jeudi 8 septembre est consacré à l'action des collectivités en faveur de la biodiversité** qui se tiendra à la fois en présentiel et à distance :

- Le matin : **Une session « réseaux de collectivités territoriales »** qui portera sur la contribution des autorités locales et régionales et de leurs réseaux aux négociations européennes et internationales ;
- L'après-midi : **Une session « coopération décentralisée »** pour mettre en avant les projets de partenariats en matière de maintien de la biodiversité.

Retrouvez le programme de ces différentes séquences dans le document en annexe.

→ Pour suivre les travaux de la journée du 8 septembre à distance : <https://iucn2021.key4.live/>

Contact :

Secrétariat

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

57, boulevard des Invalides, 75007 PARIS

01 43 17 62 64 | secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr